

CONSEIL DE FACULTE

Procès-verbal de la séance du 27 janvier 2025

ORDRE DU JOUR

1. Informations du Doyen
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 novembre 2024
3. Calendrier / MECC : proposition d'évolutions des MECC (régime de contrôle continu combiné avec le contrôle terminal)
4. Règlement de fonctionnement du local AGORAE
5. Relations internationales : Programme Venise - EUIC
6. Renouvellement des tarifs hors DU
 - Tarif d'inscription à l'examen d'entrée de la préparation renforcée ERAGE
 - Tarif d'inscription à la préparation aux concours Justice/Police
7. Divers

Etaient présents :

Membres de droit et invités :

Madame Jeanne-Marie TUFFERY-ANDRIEU, doyen de la faculté de droit, de sciences politiques et de gestion

Monsieur Bruno TRESCHER, chargé de mission Patrimoine

Madame Béatrice DEBRIE, Responsable des bibliothèques Droit

Madame Laure LANDSPURG, responsable administrative adjointe en charge de la scolarité

Madame Arlette LIGEY, responsable administrative

Membres élus :

Collège A

Madame Aude Bouveresse, Monsieur Nicolas Chiffлот, Madame Peggy Ducoulombier, Monsieur Etienne Muller,
Madame Céline Pauthier

Collège B

Monsieur Louis de Fournoux la Chaze, Monsieur Alexandre Di Giacomo, Madame Sabrina Mraouahi, Madame Nathalie
Rzepecki, Monsieur Christo Giannopoulos

Collège BIATSS

Monsieur Nicolas Keller

Collège Usagers

Madame Emma Betry, Monsieur Antoine Ansel, Madame Clara François, Madame Sarah KAKHI, Monsieur Matthieu Bellandi, Monsieur Henri Sutter

Personnalités extérieures :

Monsieur Christian Brassac, Eurométropole de Strasbourg

Monsieur le Président Weyl, représenté par Maître Benjamin Kuhn, chambre départementale des notaires du Bas-Rhin

Monsieur Xavier FAESSEL, Tribunal administratif

Madame Paule Thines, Ordre des avocats, représentée par Maître Cédric Lutz-Sorg

Ayant donné procuration :

Collège A : Monsieur François Duquesne

Collège B : Monsieur Yves Golder, Monsieur Thibault de Ravel d'Esclapon, Madame Julie Rondu

Collège BIATPSS : Madame Fabienne Seibert

Collège Usagers : Monsieur Sélim Azzî, Madame Céline Balaur

Collège Personnalités extérieures : Monsieur Yvan Jeanneret

Excusés :

Collège A : Monsieur Christophe Godlewski

Personnalités extérieures : Monsieur Philippe Babo

1. Informations du Doyen

Madame le Doyen ouvre la séance et rappelle aux membres du conseil la tenue des élections des représentants aux divers conseils au niveau de l'université et de celle au niveau de la faculté par le renouvellement des membres du collège « Usagers » du 4 au 6 février 2025. L'expression des votes se fera par la voie électronique.

Dans le cadre du projet « 8 mars, 8 femmes, 8 amphithéâtres » porté par la Vice-Présidente Egalité, Parité, Diversité, il semble que l'Université annoncera prochainement les noms des 8 femmes qui viendront baptiser chacun des amphis. Madame le Doyen propose de donner un certain écho à cet événement.

Dans le prolongement, la faculté propose la date du lundi 10 mars, à 11h00 ; elle lancera une invitation aux personnels et usagers de la Faculté, membres de droit du Conseil de Faculté, ainsi qu'aux membres des deux familles concernées, à la VP égalité, parité diversité et au Président de l'Université. La communauté se retrouvera dans l'Aula de la Faculté. Hommage sera rendu à Danièle Huet-Weiller et à Hélène Sinay. Un moment de convivialité sera ensuite organisé en salle Alex Weill, qui réunirait personnels et membres du conseil de faculté. Les membres du Conseil de Faculté approuve cette proposition

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 janvier 2025

Les membres du conseil de faculté ont approuvé le procès-verbal à l'unanimité.

3. Calendrier 2025/2026

La proposition de calendrier vise à aménager le contrôle continu pour les matières à TD tout en conservant le contrôle terminal pour les matières sans TD.

PV approuvé le 07 avril 2025

Ce calendrier permet de s'inscrire dans la démarche initiée de longue date par l'université et d'autres facultés de droit en France ayant fait le même choix. Au cours des dernières années, l'offre de formation a été stabilisée en Licence d'abord, en Master par la suite.

Madame Sabrina Mraouahi, vice-doyen en charge des licences Droit prend la parole. A la suite du conseil de perfectionnement de novembre dernier, a été formulée la volonté d'un meilleur accompagnement vers la réussite des étudiants. En effet, le taux de réussite est en constante augmentation depuis quelques années.

Madame Mraouahi revient sur les défauts du calendrier actuel. Celui-ci est très étendu. L'année universitaire commence tôt et finit tard pour les étudiants concernés par le rattrapage ainsi que pour les personnels puisque la publication des résultats n'intervient que lors de la 3^{ème} semaine de juillet. De même Madame Mraouahi souligne que tous les galops d'essai n'ont pas lieu au même moment au cours du semestre, ce qui peut porter atteinte à la progression pédagogique.

Le calendrier présenté vise donc à promouvoir une réflexion conduisant à un changement de modèle par l'extension du dispositif déjà mis en place pour la mention AES l'an passé.

Monsieur Alexandre Di Giacomo, vice-doyen en charge de la mention AES, indique que pour la filière AES, l'organisation d'un régime « mixte » est neutre en termes d'organisation. Du point de vu académique, une note unique apparait sur le relevé de notes. Cela peut être avantageux notamment pour candidater en master, d'autant que de nombreuses facultés de droit procèdent ainsi à présent. Il poursuit en indiquant que les épreuves de substitutions ont concerné une dizaine d'étudiants et se sont déroulées fin janvier. Ce système permet ainsi à un étudiant malade lors des épreuves de fin de semestre du S5 de disposer grâce à l'épreuve de substitution d'une note dans ses matières à TD, pour pouvoir candidater en master. Le calendrier actuel ne permet pas cela.

Madame le Doyen revient sur l'importance de la progression pédagogique de l'étudiant, de l'harmonisation calendaire entre les amphithéâtres. Elle précise en outre que l'existence de la semaine de pré-rentrée, même si on en comprend bien les avantages, a un impact important sur la fin de l'année. Avec le calendrier actuel, la fin d'année est trop dense pour que les conditions de travail soient satisfaisantes.

Madame le Doyen rappelle alors que lors de cette séance, la Faculté présente au vote des élus le calendrier dérogatoire ; le vote des MECC, quant à lui, est prévu en avril, mais les deux réalités sont liées. Par ailleurs, elle précise que le contrôle continu suppose trois notes. Le CC3, qui n'apparaît pas sur le calendrier proposé, sera bien prévu. Le règlement de l'université l'impose en effet. Il s'agira d'une note de participation orale ou écrite.

Monsieur Antoine Ansel (AED), au nom des élus étudiants, indique que cette proposition porte préjudice aux étudiants. Il indique que beaucoup d'étudiants réussissent grâce à la session de rattrapage. Ce nouveau système augmentera la précarité étudiante. Cette réforme est doublement punitive pour les masters 1 en l'absence de compensation. Toutefois, les étudiants reconnaissent que ce calendrier peut être bénéfique notamment pour les candidatures en master. En l'état, il y a trop d'incertitudes sur les MECC et donc les représentants du collège des usagers voteront contre ce projet.

Madame le doyen rappelle que si le calendrier n'est pas voté, cela interdit toute discussion concernant les MECC. Madame le doyen rappelle que le calendrier dérogatoire doit être transmis à la DES début février pour une CFVU annoncée fin février. Elle s'étonne de la position des élus puisque cette réforme a été votée à l'unanimité l'an dernier pour les étudiants inscrits en AES.

Monsieur le Professeur Etienne Muller est également surpris du postulat selon lequel la réforme rendrait la réussite plus difficile.

Par exemple : avoir 8 en session 1, il est possible d'avoir 6 au rattrapage. Il rappelle qu'il faisait partie des étudiants qui ont essuyé les plâtres de la réforme Bayrou, avec la mise en place de la semestrialisation. Il comprend d'autant moins le postulat car participant à la sélection en Master en tant que membre d'une commission de sélection, il privilégie les étudiants qui réussissent en session 1 par rapport en session 2.

Madame la Professeure Céline Pauthier, responsable de la Licence Droit-Santé, expérimente le contrôle continu intégral généralisé à toutes les UE depuis 5 ans dans le cadre de la Licence Sciences pour le Santé. La pratique du contrôle continu a connu nombre d'ajustements et notamment l'identification de périodes pour les épreuves dans un calendrier concerté entre composantes. Les ajustements ont été réalisés dans la perspective d'une amélioration de la réussite des étudiants, l'étape du calendrier est ainsi essentielle.

Elle dit ne pas comprendre l'argument des élus étudiants, selon lequel les taux de réussite seraient cruellement affectés. C'est précisément la réussite des étudiants qui a guidé les concepteurs du calendrier présenté ici, à partir d'une série de constats. Les galops d'essai sont actuellement organisés dans des conditions peu acceptables, parfois les samedis à 17h, sans semaine dédiée, dans des créneaux horaires qui sont fixés au gré des contraintes des enseignants qui les organisent et de la disponibilité des amphithéâtres. Parfois il est impossible de trouver un créneau de 3h en L2 ou en L3, le galop organisé sur 2h n'est alors plus véritablement un entraînement dans les conditions de l'épreuve terminale. Le calendrier présenté ici permettra de pallier ces écueils, il rend le contrôle continu visible, identifiable, transparent, c'est un indéniable progrès pour la gestion du temps de travail pour les étudiants.

Les questions de pondérations entre les trois notes composant l'UE de contrôle continu ne sont pas discutées aujourd'hui, car seul nous est présenté un calendrier. Cependant le passage des UE fondamentales au contrôle continu présentera un avantage certain : les relevés de notes sur lesquelles figuraient deux notes identifiables comme note de contrôle terminal et note de TD comprendront désormais une seule note. L'écart quasi systématique entre une note de TD généralement assez généreuse et une note d'épreuve terminale qui est plus exigeante, « couperet », ne sera plus visible (cet écart était assez déterminant dans les opérations de sélection pour les Masters. La note unique composée de plusieurs éléments sera rehaussée et les « accidents » de certains seront ainsi effacés par une prise en compte de leur niveau dans un prérequis, sur le temps long d'un semestre universitaire. En outre, l'appréhension de l'évaluation d'un niveau global de l'étudiant par une note composée de plusieurs éléments renforcera la cohérence des équipes pédagogiques.

Monsieur Matthieu Bellandi (Médiadroit) confirme que l'organisation des galops d'essai sur une semaine banalisée est une évolution positive mais cela ne nécessite pas l'abandon du rattrapage des matières à TD.

Madame le Doyen explique que la banalisation de deux semaines ne peut être sans conséquence sur un calendrier, et le calendrier actuel ne permet pas de l'envisager. Elle s'étonne de la réaction des élus étudiants qui semblent considérer que l'équipe décanale ne souhaite pas la réussite des étudiants, ce qui, depuis de nombreuses années maintenant est son objectif constant en vue d'une insertion professionnelle réussie. Elle rappelle néanmoins que l'objet d'aujourd'hui est d'envisager le calendrier.

Selon Matthieu BELLANDI, le vote du calendrier validerait la suppression de la session de rattrapage des matières à TD et que ce faisant ils mettraient un pied dans le mouvement initié.

Madame la Professeure Céline Pauthier reprend la formulation des élus selon laquelle le fait de voter le calendrier les conduirait à « mettre un pied dedans ». Certes, mais c'est pour elle une excellente chose, les étudiants élus au Conseil participent à une discussion collective : ils mettront effectivement un pied dans la porte ouvrant la voie à des discussions portant sur les MECC. Refuser en bloc le calendrier, c'est rester derrière la porte, c'est se priver d'une discussion sur les MECC en Licence et Master 1. Madame Pauthier qui a une longue expérience des conseils remarque qu'il est assez rare que l'on dépasse en conseil la question des contraintes calendaires. Les élus ont aujourd'hui l'occasion de participer à une refonte d'ampleur, de contribuer à une amélioration des conditions d'études et de la réussite étudiante. Et cela à partir d'une initiative propre à la Faculté de droit. Il arrivera un jour une réforme autrement plus contraignante à laquelle nous serons beaucoup moins associés car provenant d'une généralisation du contrôle continu opérée par l'université, d'une façon descendante. On regrettera alors collectivement de ne s'être pas donné la chance de proposer une réforme qui tienne compte de nos contraintes et spécificités disciplinaires.

Monsieur Matthieu Bellandi précise qu'il est rassurant pour les étudiants d'avoir du rattrapage.

Le Professeur Etienne Muller et le Professeur Aude Bouveresse insistent sur l'intérêt pour les étudiantes et étudiants de voir leur note fusionnée.

Matthieu Bellandi affirme que la note est déjà fusionnée sur la plateforme Mon master.

Les Professeurs Bouveresse et Muller, par ailleurs responsables de parcours de Master, soulignent que ce n'est pas du tout le cas. Sur la plateforme Mon Master apparaissent en effet, de manière distincte, la note de TD d'une part et la note de contrôle terminal d'autre part, ce qui n'est, loin sans faut, pas toujours sans inconvénient pour les étudiantes et étudiants, les notes de TD étant souvent supérieures à celles du contrôle terminal, parce que prenant en considération plusieurs éléments (participation orale,...). Cette présentation, concluent-ils, serait sans doute beaucoup plus à l'avantage des étudiantes et étudiants.

Madame Sara Kakhi explique que pour elle le rattrapage est très important et qu'elle en a bénéficié même s'il est vrai qu'elle n'a pas réussi. Selon elle, les étudiants ne sont pas écoutés et par conséquent on ne peut pas soutenir cette proposition.

Madame Clara François (AED) demande pour quelles raisons les MECC ne sont pas présentées en même temps que le calendrier.

Monsieur Matthieu Bellandi ajoute que la configuration actuelle des élus étudiants se termine par cette séance du Conseil et que par conséquent, leur décision va lier les prochains élus étudiants car tous ici ne se représentant pas. Madame le Doyen rappelle que le calendrier institutionnel des opérations imposait un vote du calendrier dès à présent puis, au mois d'avril, un vote consacré aux MECC lors d'une autre séance. Madame le Doyen considère que si le calendrier est voté, une période de discussion est susceptible de s'ouvrir au sujet des MECC. Elle précise qu'il n'y a pas de posture de la part de l'équipe décanale. Ce calendrier tel que présenté reflète la progression pédagogique avec une offre de formation très attractive.

Monsieur le Professeur Bruno Trescher précise que le calendrier de l'université a déjà été voté. Si le calendrier dérogatoire de la faculté n'était pas adopté, c'est le calendrier universitaire qui s'imposera.

Madame le Doyen indique qu'il faut une prise de position sur le calendrier. Dans l'hypothèse d'un vote défavorable, il y a quelque chose de définitif, la discussion s'arrête. En revanche, un vote favorable permettrait un temps d'échanges supplémentaire relatif notamment aux MECC.

Madame Emma Betry (AED) souligne que depuis deux ans qu'elle siège, elle constate le manque de travail en amont. Selon elle, les élus étudiants ont très peu de marge de négociation entre l'envoi des documents, la tenue d'une rencontre avec le doyen et la séance. Il y aurait pu avoir plus de discussion entre les étudiants s'il y avait eu plus de temps au préalable.

Madame le Doyen assume ce rythme en raison de la réalité institutionnelle et notamment de celle de cette année qui voit les élections aux différents conseils de l'université. Avant, ce calendrier était porté au vote un peu plus tard (mars, voire avril) ; ce n'est pas le cas cette année. Elle rappelle également que la porte du cabinet décanal a toujours été ouverte. Enfin, elle souligne que le calendrier avec l'aménagement des MECC, a été voté sans aucune difficulté l'an passé pour les étudiantes et étudiants d'AES et qu'elle ne pensait pas qu'une évolution semblable, pour celles et ceux inscrits en droit, qui plus est conforme au projet de l'université puisque la quasi-totalité pour ne pas dire la totalité des composantes est passée au contrôle continu, puisse susciter une telle réaction.

Madame le Doyen soumet au vote la proposition de calendrier dérogatoire :

Pour : 19 voix

Contre : 8 voix

1 abstention

4. Règlement de fonctionnement du local AGORAE

Madame le Doyen présente le règlement intérieur de fonctionnement de l'Agorae. En effet, dans le cadre des travaux de rénovation, il a semblé indispensable de rappeler les règles d'hygiène et de sécurité pour un bon fonctionnement du local de l'AGORAE. Madame le Doyen et Madame la responsable administrative ont rencontré le directeur de l'Agorae. A cette occasion, ce dernier a fait part de sa satisfaction. Le document soumis aux membres du Conseil de Faculté a été transmis à Monsieur le Vice-Président en charge du Patrimoine.

Madame Clara François attire l'attention concernant l'article 14 indiquant qu'en cas de non-respect des consignes, la convention d'occupation temporaire des locaux sera dénoncée sans préavis. Elle indique que la convention est signée entre l'université et l'association et non pas avec la faculté. Selon elle, cette clause est nulle.

Madame le Doyen énonce qu'il est convenu avec le directeur de l'AFGES que ce règlement sera joint à la convention AOT, sous réserve naturellement du retour du Vice-Président en charge du patrimoine.

Le règlement intérieur est approuvé à l'unanimité.

5. Relations internationales : Programme Venise – EUIC

Madame le Doyen propose aux membres du conseil le renouvellement de l'accord de partenariat avec le Global Campus of human rights (VENISE) avec sa proposition de budget dans le but d'accueillir cette année universitaire 3 étudiants.

La convention et le budget sont approuvés à l'unanimité.

6. Renouvellement des tarifs hors DU

- Tarif d'inscription à l'examen d'entrée de la préparation renforcée ERAGE
- Tarif d'inscription à la préparation aux concours Justice/Police

Madame le doyen précise qu'il n'y a pas de modification dans les tarifs par rapport à l'an dernier.

Le tarif de 400 euros est proposé dans le cadre de la préparation au CRFPA : pas de modification apportée au titre de l'année universitaire 2024/2025.

Le tarif de 200 euros est proposé aux étudiants inscrits à la préparation au CRFPA, ainsi qu'à la préparation aux concours Justice, Police et Gendarmerie.

Le tarif proposé pour la préparation aux concours Justice, Police et Gendarmerie, est de 900 euros.

Monsieur Henri Sutter demande s'il serait possible de scinder la préparation à l'examen et l'inscription à l'examen. Madame Sara Kahki demande s'il serait possible d'avoir un échelonnement de paiement des droits.

Madame Laure Landspurg indique qu'il existe la possibilité de demander un échéancier à l'agent comptable.

Madame le Doyen propose un vote sur ces propositions de tarifs en indiquant que la proposition de Monsieur Henri Sutter sera examinée l'an prochain.

7. Divers

Quelques dates au calendrier de la vie universitaire :

PV approuvé le 07 avril 2025

Le Professeur Nicolas Kilgus remercie dès l'abord les associations étudiantes AED et Médiadroit lors des manifestations organisées dans le cadre de la vie étudiante de la Faculté.

- Les journées universitaires se tiendront les 30 et 31 janvier 2025.
- Les jpo se tiendront le 1^{er} mars 2025.
- La semaine des masters se tiendra du 10 et 14 février.

Par ailleurs, afin de procéder à une présentation de la plateforme Mon Master, le Professeur Chiffлот, vice-doyen en charge des Masters, a organisé deux séances pour chacun des amphithéâtres de Licence 3^{ème} année Droit.

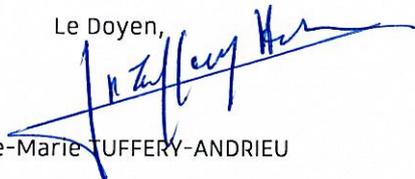
Madame le Doyen exprime ses vifs remerciements aux élus étudiants arrivant en fin de mandat notamment pour leur dynamisme et leur implication dans les échanges et discussions nouées tout au long de leur mandat.

Enfin, Madame le Doyen salue Monsieur Xavier FAESSEL, président du Tribunal administratif de Strasbourg pour sa présence aux côtés de la faculté. Madame le Doyen remercie Monsieur le Président de sa disponibilité témoignée au Conseil de Faculté, de son constant souci d'accueillir les étudiantes et étudiants en stage, de sa volonté permanente d'associer les universitaires aux événements du Tribunal administratif, de son accord à recevoir ou à participer aux concours oratoires organisés par les associations.

Le Président remercie Madame le doyen de ses mots et dit tout l'intérêt qu'il a eu à promouvoir ces relations avec la faculté, dont il rappelle qu'il est un « ancien ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h30.

Le Doyen,


Jeanne-Marie TUFFERY-ANDRIEU

